



Début de la séance :	Le 17 Novembre 2022 à 19h30 (visioconférence)
Membres présents :	Vincent LABARBE, Arnaud BRUN, Fabrice CARRE, Benoît GANDREUIL et Julien TESSEYRE
Membres absents excusés :	Stéphane TANGUY VEYSSIERE, Cyril CHAVANT, Jean-Louis BEAUFORT, Frédéric POCHÉLU et Vincent LORIOU
Invité :	Patrice Jouette
Invité excusé :	Daniel MARCHAND

Rappels / Observations

Feuille de rencontre : Comme il a été demandé lors de l'AG de la Ligue du 17 Septembre à Talence, le cartouche de la feuille de rencontre pour indiquer le JA de la rencontre doit être rempli pour toutes les rencontres du Championnat Régional. Dans le cas où la Ligue n'a pas désigné de JA officiellement, il faut appliquer l'article des Règlements Sportifs :

II.113 - Juge-arbitrage des rencontres

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par les commissions correspondantes d'arbitrage.

En cas d'absence du juge-arbitre officiellement désigné, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction

Une question revient régulièrement : « *Les mesures exceptionnelles pour le COVID19 sont-elles encore en vigueur ?* » **la réponse est NON.** Cette saison sportive est la première à démarrer dans des conditions normales comme avant la pandémie. Les Règlements Régionaux avec la consigne s'appliquent sans restriction particulière (tous les documents sont disponibles sur le site de la Ligue).

Informations :

- La date de confection des poules de régional pour la deuxième phase est le dimanche 08 Janvier 2023 (problème disponibilité des salles à la Maison des Sports Régionale)
- Montée supplémentaire en National 3 : la possibilité d'une montée supplémentaire pour notre région est liée aux montées de la Ligue Corse ... patience ...

Phase 1 / Journée 4 12 et 13 Novembre 2022

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

R1

Poule 4

TT Grand-Bourg (1) contre Pana Loisirs (2)

Le joueur CHARRIER Andy (n°23519) du club de Grand-Bourg s'est blessé au cours du double et n'a pas disputé sa dernière partie. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Abandon pour sa 3^{ème} partie de simple.

Un certificat médical a été présenté.

R2

Poule 2

CA Beglais (5) contre St Georges Ctx (1)

Le joueur GUYONNEAU Thierry (n°161125) du club de St Georges des Coteaux n'a pas disputé sa dernière partie pour cause de blessure. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Abandon pour sa 3^{ème} partie de simple

Non présentation d'un certificat médical, la pénalité de 30,00 € pour abandon d'un joueur en Championnat par équipes est appliquée.

Poule 4

La Mothe SH (1) vs US Cenon (1)

Le joueur FELUSIAK Fabrice (n°331030) du club de Cenon s'est blessé durant sa deuxième partie et n'a pas disputé le double et sa dernière partie de simple. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Normal pour sa 2^{ème} partie de simple.
- Abandon pour le double
- Forfait pour sa 3^{ème} partie de simple

Non présentation d'un certificat médical, la pénalité de 30,00 € pour abandon d'un joueur en Championnat par équipes est appliquée.

Prochaine CSR : Jeudi 01 Décembre 2022 – 19h30.

Fin de la séance 20h10.